

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 03 AMI/CUB/C- MV/CT DU 13 NOVEMBRE 2024 POUR LA PRESELECTION D'UN OPERATEUR ECONOMIQUE PROFESSIONNEL EN VUE D'ASSURER LA GESTION DU « PARC DE LOISIRS PAUL BIYA » DE LA VILLE BAFOUSSAM.

1. Contexte

Dans le but d'améliorer le cadre de vie des populations de la ville de Bafoussam et d'optimiser les recettes de la Communauté Urbaine de Bafoussam, un immeuble dénommé « Parc de loisirs PAUL BIYA », appartenant à cette institution est à confier en exploitation à un prestataire professionnel.

Ledit immeuble a une contenance superficielle d'environ 7 917 reparti comme suit :

- > Un espace extérieur de 6 262 m² aménagé pour loisirs et détente des populations ;
- > Un bâtiment d'une superficie de 1 225 m² comprenant un restaurant (100 places environ), une salle d'exposition (200m²) et un Snack-Bar (40 places environ) ;
- > Une clôture comprenant quatre entrées et deux guérites délimite l'ensemble du parc.

2. Objet

Le Maire de la ville de Bafoussam, lance un avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la présélection d'un opérateur

économique professionnel dans la gestion du restaurant, Snack-Bar, salle d'exposition, d'un espace public extérieur de loisirs et de détente aménagé, un vaste espace ultra moderne, le tout dénommé « PARC DE LOISIRS PAUL BIYA ». construit et aménagé sur l'espace abritant le monument du cinquantenaire sis au quartier TAMDJIA (face Communauté Urbaine de Bafoussam). Ledit opérateur économique aura pour mission d'assurer la gestion des espaces et équipements suivants :

- > Un restaurant de 210 m² ;
- > Une salle d'exposition de 205 m² ;
- > Un snack-bar de 100 m² ;
- > Un local pour concierge de 30 m² ;
- > Une cuisine de 33 m² ;
- > Un bureau de 16 m² ;
- > Des blocs toilettes hommes/femmes 20 m²
- > Des réserves / magasins de 10 m²
- > Deux locaux techniques de 16 m²
- > Un espace public extérieur clôturé, comportant quatre entrées et deux guérites, constitué de deux (02) aires de jeux, quatre (04) aires de pique-nique, des espaces de circulation en pavés et gravier, des aires engazonnées et des parterres fleuris, des arbres d'agrément, des réceptacles métalliques pour poubelles, un monument avec bassin à eau, un forage comprenant une citerne en plastique placée en hauteur sur une plateforme en béton et équipé d'un surpresseur, un espace disponible pour groupe électrogène ;
- > Un branchement en eau ;
- > Un branchement en électricité ;
- > Un point d'accès à la fibre optique.

Ce parc de Loisirs a été construit sous financement des fonds C2D pour un coût global de Cinq cent quatre-vingt-trois millions quatre-cent-soixante-dix mille huit cent vingt-trois (583 470 823) FCFA TTC.

3.Participation et origine

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est adressé aux personnes physiques ou morales de droit camerounais exerçant

au Cameroun. Le dossier ouvert à la compétition est constitué d'un (01) lot unique. Un seul gestionnaire sera présélectionné et deux autres retenus sur une liste d'attente et sollicités en cas de désistement du principal attributaire.

4.Financement

Les modalités de gestion du « Parc de loisirs PAUL BIYA » de Bafoussam seront fixées dans un protocole d'accord d'une durée de trois ans renouvelable à la demande du gestionnaire. Certaines clauses dudit protocole pourraient être revues en fonction de l'analyse économique effectuée sur la base du compte de gestion produit annuellement par le prestataire.

Le taux de loyer mensuel proposé par le soumissionnaire ne devra en aucun cas être inférieur à un million (1.000.000) FCFA soit 12 000 000 FCFA/an. Il sera payé d'avance dans la caisse du Receveur Municipal de la Communauté Urbaine de Bafoussam.

Le postulant retenu pour la gestion de cet espace devra, avant la signature du contrat et réception des clés du Comptable-Matières de la CUB, payer dans la caisse du Receveur Municipal de la Communauté Urbaine de Bafoussam, une somme de deux millions (2.000.000) FCFA à titre de caution remboursable, en vue de garantir l'administration municipale de tous dégâts pouvant survenir sur l'espace loué pendant la durée du contrat.

Dès la signature du protocole d'accord, un délai de deux mois sera accordé au prestataire à l'effet de souscrire et remettre copies, au Maire de la Ville, de deux polices d'assurance dont l'une pour la responsabilité civile couvrant l'ensemble de l'immeuble et les équipements et l'autre pour la couverture des éléments de son fonds de commerce

5.Remises des offres

Les dossiers de candidature rédigés en langue française ou anglaise et tirés en sept (07) exemplaires dont un original et six copies marqués comme tels, devront être déposés au Bureau du Conseiller Technique de la Communauté Urbaine de Bafoussam,

sis au 2e étage de l'immeuble Hôtel de ville de Bafoussam ;
Tél : 699 89 27 99 au plus tard le 16 décembre 2024 à 10 H00
et devra porter uniquement la mention ci-dessous :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**N° 03/AMI/CUB/C-MV/CT/2024 DU 13 NOV 2024 POUR LA PRESELECTION
D'UN OPERATEUR ECONOMIQUE PROFESSIONNEL EN VUE D'ASSURER LA
GESTION DU « PARC DE LOISIRS PAUL BIYA » DE LA
VILLE BAFOUSSAM.**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

6.Composition du dossier

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt devront
fournir les pièces ci-après, présentées en 02 (deux) volumes :

V.1-Volume 1 : Pièces administratives

Le volume 1 comprendra les documents administratifs originaux
et/ou copies certifiées conformes par les services émetteurs,
datant de moins ou au plus de trois (03) mois à compter de la
date de publication du présent AMI.

Il s'agit :

1. D'une demande d'attribution timbrée (un timbre communal + 1 timbre fiscal) en vue d'assurer la gestion du « Parc de loisirs PAUL BIYA » de Bafoussam, adressée au Maire de la ville de Bafoussam ;
2. D'une attestation de non faillite délivrée par le Greffier en Chef du siège de l'entreprise le cas échéant ;
3. D'une attestation de conformité fiscale ;
4. D'une attestation de visite des lieux signée du postulant et contresignée par le Coordonnateur de la Cellule Locale des Projets C2D de la Communauté Urbaine de Bafoussam ;
5. D'une attestation de non occupation d'un équipement de même nature appartenant à la Communauté Urbaine de Bafoussam, délivrée par l'administration de la CUB ;
6. D'une déclaration précisant la ou les filières d'activités commerciales des cinq dernières années adressée à Monsieur le Maire de la Ville de Bafoussam ;
7. D'un registre de commerce délivré par le greffe du Tribunal

de Première Instance du domicile de l'Entreprise soumissionnaire ;

8. D'une attestation de capacité financière d'un montant d'au moins vingt millions (20 000 000) FCFA délivrée par une banque de premier ordre ;

9. Des références du postulant dans la gestion d'un restaurant, snack-bar et espaces ludiques ;

10. D'un plan de localisation des locaux de l'entreprise timbré et signé par le soumissionnaire ;

11. D'un engagement N°01 sur l'honneur conforme à la loi en vigueur interdisant la pratique de la sous location en cas d'attribution de la gestion du « Parc de loisirs Paul BIYA » de Bafoussam ;

12. D'un engagement N°02 sur l'honneur de respecter le montant du bail du futur contrat ;

13. D'une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée de 1er ordre ;

14. D'une attestation d'immatriculation ;

15. D'une attestation pour soumission délivrée par la CNPS ;

16. D'un certificat de non exclusion des marchés publics.

Il est précisé que l'absence ou la non validité de l'une de ces pièces dans un délai de 48h, suivant le dépouillement entraînera l'irrecevabilité de la candidature.

V.2 – Volume 2 ; Dossier technique

Le dossier technique devra comprendre ;

Un curriculum vitae du gestionnaire de l'entreprise ou de la personne postulante ;

Une description de la société ou personne postulante assortie d'un aperçu clair et justifiable de son expérience dans le domaine de la gestion d'un restaurant, d'un snack-bar, d'une salle d'exposition et espaces ludiques. Cette description doit notamment indiquer les caractéristique et qualification du personnel à employer, le montant proposé pour le contrat de gestion du parc ;

Un descriptif de la méthodologie et du plan de gestion proposés pour la rentabilité des espaces loués ;

La composition de l'équipe de gestion par poste, ainsi que les

tâches qui sont confiées à chacun de ses membres, accompagnés des curricula vitae signés et datés par lesdits personnels à compter de la date de publication de l'AMl. Au rang des informations clés doivent figurer, pour chacun des personnels, l'expérience dans le domaine objet du présent avis au cours des trois (03) dernières années, ainsi que les contacts téléphoniques des responsables pouvant attester de la véracité desdites informations ;

Engagement N°01 sur l'honneur du futur gestionnaire de préserver les équipements et infrastructures du Parc de loisirs PAUL BIYA ;

Engagement N°02 sur l'honneur du futur gestionnaire de fournir des équipements complémentaires au parc de loisirs PAUL BIYA de Bafoussam (Jeux pour enfants avec modèles, photos, caractéristiques techniques assorties de leurs prix d'achat).

N.B: Tous les CV en originaux devront être accompagnés de la photocopie de la CNI, des copies certifiées conformes des diplômes de qualification les plus élevés de chaque personnel proposé, assortis des adresses et contacts téléphoniques.

7.Critères d'évaluation

Le dossier sera évalué suivant les critères ci-après :

a) Critères éliminatoires :

Dossier administratif incomplet ou absence d'une pièce administrative dans un délai de 48h à compter de l'ouverture des offres ;

Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;

Pièce scannée ;

Constatacion avérée d'une gestion similaire antérieure non satisfaisante ;

Certification des pièces préalablement certifiées ;

Note technique inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100).

b) Critères essentiels

Les critères essentiels d'évaluation des propositions seront les suivants :

Reliure ;

Clarté du document ;

Respect de l'ordre prescrit ;

Organigramme de la structure de gestion du parc avec une brève description des missions de chaque intervenant ;

Description de la société ou de la personne postulante assortie d'un aperçu de son expérience dans le domaine de la gestion d'un restaurant, d'un snack-bar, d'une salle d'exposition et/ou des espaces ludiques (contrats, certificat de travail, etc.) ;

Expérience requise du personnel dans le domaine objet du présent avis variant de deux (02) à cinq (05) ans. (CV accompagné de : diplômes, certificats de travail, lettres de recommandation, certificat médical ; etc.) ;

Description du plan de gestion proposé pour la rentabilité et l'entretien des espaces loués ;

Nombre de contrat avec lettre de recommandation pour une gestion similaire avec satisfaction, au cours des dix dernières années :

Une attestation de capacité financière de vingt à cinquante millions (20 000 000 – 50 000 000) FCFA:

- 4 points pour 20 000 000 FCFA ;
- 2 points pour chaque tranche supplémentaire de 10 000 000 FCFA

Qualités, types et coûts des équipements complémentaires proposés.

A l'issue de l'évaluation technique, seuls les candidats qui auront totalisé une note au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100) seront retenus

8.Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Cellule Locale des Projets de la Communauté Urbaine de Bafoussam sis au rez-de-jardin de l'Hôtel de Ville, Tél : 654 95 90 46 / 699 599 147

9.Evaluation et publication des resultats

Les dossiers des candidats seront dépouillés au plus tard le

16 décembre 2024 à 11 H 00 par un comité ad-hoc désigné par décision N° /DC/CUB/SG du de Monsieur le Maire de la Ville de Bafoussam.

A l'issue de ce dépouillement, Il sera dressé par ledit comité, à toutes fins utiles, et à l'attention de Monsieur le Maire de Ville de Bafoussam, un procès-verbal de proposition du gestionnaire présélectionné et de deux candidats de la liste d'attente le cas échéant

BAFOUSSAM Le 13-11-2024

Le MAIRE

TAFAM Roger